



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la  
Corrèze

Arrondissement de Tulle – Canton de Naves

**COMMUNE DE ST-GERMAIN-LES-VERGNES**

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix huit novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-GERMAIN-LES-VERGNES (Corrèze), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain PENOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 12 novembre 2019

Nombre de conseillers en exercice : 13  
Nombre de présents : 09  
Nombre de procurations : 03  
Nombre de votants : 12

Etaient présents PENOT A. – BOUYOUX O. – ROCHE D. – FILLIOL-MAURY C. – BREUIL R. –  
– KOCH Y. – ESCURE P. – CASTANET N. – GAMBARINI G.

Absent : GAUTHIER C.

Excusé : /

Procurations de vote : MANIERE N. à PENOT A.  
PAITEL M. à ROCHE D.  
CHARVIERE Y à BREUIL R.

Secrétaire de séance : CASTANET N.

**ORDRE DU JOUR** :

- 1. Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 septembre 2019**
- 2. Tarifs 2020**
- 3. Mise à disposition du stade de football par la commune de Saint-Pardoux L'Ortigier**
- 4. Régularisation du tracé de la voie communale GV04 Route de la Buge.**
- 5. Nouvelles adhésions au Syndicat Mixte des Eaux du Maumont**
- 6. Recensement de la population 2020**
- 7. Créances éteintes**
- 8. Achat de terrains : Lachamp**
- 9. Décisions modificatives du Budget Principal**
- 10. Affaires diverses**

## 1- Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 septembre 2019

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si quelqu'un a une remarque à formuler sur le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 septembre 2019 qui a été transmis à chacun des membres.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu de la réunion du 23 septembre 2019 est approuvé à l'unanimité des conseillers présents ou représentés.

## 2- Tarifs 2020

Suite à la commission des finances du 13 novembre et sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés, le Conseil Municipal fixe les tarifs 2020 comme suit :

### Tarifs appliqués à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020

Vente occasionnelle au déballage	Sans branchement électrique		25,00 € / jour
	Avec branchement électrique		30,00 € / jour
Cimetière	Concession perpétuelle		50 € le m <sup>2</sup>
Columbarium	Concession 15 ans	1 case	220 €
	Concession 30 ans	1 case	440 €
	Concession perpétuelle	1 case	1 000 €
	Inscription pierre tombale Jardin du souvenir		4€/caractère
Location de salles	<b>Salle Culture Loisirs</b>	Habitants (samedi et dimanche)	150 €
		Extérieurs (samedi et dimanche)	350 €
	Tarif journalier hors week-end habitants de la commune		75 €
	Tarif journalier hors week-end particuliers assoc. CE hors commune		150 €
	Chauffage nov. à mars		35 €
Tarif journalier hors week-end habitants de la commune Tarif journalier hors week-end particuliers Assoc. CE hors commune	<b>Salle Polyvalente</b>	Habitants (samedi et dimanche)	100€
		Extérieurs (samedi et dimanche)	200€
			50 €
			100 €
	Chauffage nov. à mars		25 €
Tarifs horaires habitants artisans entreprises de la commune	Avril à octobre		10€
	Novembre à mars		13€
Tarifs horaires habitants artisans entreprises associations extérieures	Avril à octobre		15€
	Novembre à mars		18€
<b>Salles culture loisirs et polyvalente</b>	Caution ménage		150 €
	Caution dégâts matériels		500 €
	Associations de Saint-Germain-les-Vergnes		Gratuit

Location tennis couvert (sur demande lors de la location de la Salle Culture Loisirs)	Habitants	75 €
	Extérieurs	150 €
Tennis	Carte annuelle adultes	50 €
	Carte annuelle jeunes	25 €
	Ticket horaire Tennis extérieur	4 €
	Ticket horaire Tennis couvert	8 €
	Convention Club et Associations hors commune (2 heures hebdomadaires)	47.50€/mois
	Convention Club et Associations hors commune (3 heures hebdomadaires)	60.00€/mois
Pêche	Carte annuelle	60 €
	Ticket journalier	5 €
	Carte et tickets gratuits pour les enfants de moins de 12 ans	
	Nuits carpistes par nuit et par pêcheur	40 €
	Nuits carpistes gratuites pour les enfants de moins de 12 ans et pour les pêcheurs en possession de la carte annuelle	
Photocopies	A4 impression noir	0.30 €
	A3 impression noir	0.50 €
	A4 impression couleur	0.50 €
	A3 impression couleur	1.00 €
Photocopies document administratif A4 impression noir		0.18 €
Télécopie	1ère page	0.60 €
	Pages suivantes (par page)	0.50 €
Locations	Tables 4/Places	2.00 €
	Tables 6/Places	3.00 €
	Chaises	0.50 €
	Bancs	1.00€
Ramassage encombrants et déchets verts / 1 h (chaque heure commencée est facturée)	1h	30.00 €

## TARIFS DE LOCATION DES HUTTES

Période	Type Chalet	Tarif Semaine	Nuitée	Chauffage
28/03/20 au 18/04/20	Petit	110,00 €	33,00 €	10 € par jour
	Grand	122,00 €	35,00 €	
18/04/20 au 20/06/20	Petit	110,00 €	33,00 €	/
	Grand	122,00 €	35,00 €	
20/06/20 au 04/07/20	Petit	153,00 €	33,00 €	/
	Grand	171,00 €	35,00 €	
04/07/20 au 15/08/20	Petit	203,00 €	33,00 €	/
	Grand	221,00 €	35,00 €	
15/08/20 au 05/09/20	Petit	153,00 €	33,00 €	/
	Grand	171,00 €	35,00 €	
05/09/20 au 03/10/20	Petit	110,00 €	33,00 €	/
	Grand	122,00 €	35,00 €	
03/10/20 au 27/03/21	Petit	110,00 €	33,00 €	10 € par jour
	Grand	122,00 €	35,00 €	

## PUBLICITE SUR PAGE D'ACCUEIL DU SITE INTERNET DE LA MAIRIE

(Concerne les Artisans, Commerçants, PME)

Format	1 Mois	3 Mois	6 Mois	12 Mois
820 x 600 pixels	100,00 €	200,00 €	250,00 €	300,00 €
400 x 560 pixels	50,00 €	100,00 €	125,00 €	150,00 €

### **3- Mise à disposition du stade de football par la commune de Saint-Pardoux L'Ortigier**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, qu'une convention avait été signée avec la commune de Saint-Pardoux L'Ortigier pour la mise à disposition des équipements de football (terrain et vestiaires) pour la saison 2018/2019.

Monsieur le Maire propose de renouveler cette convention pour la 2019/2020

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

- accepte le renouvellement de la convention de mise à disposition des équipements de football de la commune de Saint-Pardoux L'Ortigier pour la saison 2019/2020.
- charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision.

#### **4- Régularisation du tracé de la voie communale GV04 Route de la Buge.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de son entretien avec Mr BORDAS Sébastien concernant la voie communale GV04 dite route de la Buge à La Beylie.

La réalisation de cette route date de 1955 environ et aucune mise à jour n'a été faite auprès du cadastre.

Le tracé de la voie mentionné sur le plan cadastral sur la parcelle E153 appartenant à Monsieur BORDAS ne correspond pas à la réalité, en effet la voie communale GV04 empiète actuellement sur les parcelles E153, E 539 appartenant à Monsieur BORDAS et sur les parcelles E157 et E540 appartenant à Madame REYNIER.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à la désaffectation (de fait) et au déclassement de la portion de voie figurant sur le cadastre, de redéfinir l'assiette de la voie communale existante et d'ouvrir une enquête publique.

Il précise qu'à l'issue de cette enquête, quand tous les éléments seront réunis, le Conseil Municipal devra délibérer afin de procéder aux échanges, ou aux achats et ventes de terrains.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal autorise :

- la désaffectation (de fait) et le déclassement de la portion de voie figurant sur le cadastre ;
- le recours à un géomètre pour redéfinir l'assiette de la voie communale existante et dont les frais seront à la charge de la commune ;
- l'ouverture d'une enquête publique.

#### **5- Nouvelles adhésions au Syndicat Mixte des Eaux du Maumont**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier du Président du Syndicat des Eaux du Maumont du 19 septembre dernier portant sur la demande d'adhésion des Communes de Cornil, du Chastang et de Chameyrat.

En effet en application des dispositions de l'article L5211-18, par renvoi de l'article L5711-1, du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque assemblée communale doit se prononcer sur ces adhésions et la modification des statuts qui en découle, dans un délai de 3 mois à compter de la notification référencée ci-dessus.

A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

- accepte l'adhésion des communes de Cornil, du Chastang et Chameyrat ;
- approuve les modifications de l'article 1 des statuts du Syndicat des Eaux du Maumont ;
- charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision.

## **6- Recensement de la population 2020**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le recensement de la population aura lieu du 16 janvier au 15 février 2020.

La dotation forfaitaire versée à la commune pour l'organisation de cette enquête s'élève à 2133 €

Madame BOUCHETEIL Florence a été désignée coordonnateur communal.

La commune est chargée du recrutement, de la gestion et de la rémunération des agents recenseurs.

Il convient de recruter 2 agents recenseur.

La rémunération peut être établie :

- sur la base d'un indice de la Fonction Publique Territoriale
- sur la base d'un forfait
- en fonction du nombre de questionnaires.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- autorise Monsieur le Maire à recruter deux agents recenseurs nécessaires pour le bon déroulement des opérations ;

- décide d'allouer à chaque agent une indemnité calculée au prorata du nombre d'imprimés collectés dans les conditions suivantes :

- bulletins individuels 1,00 €
- feuilles de logement 0,60 €
- bordereau de district 5,00 €
- séance de formation 20,00 €
- indemnités forfaitaire de déplacement 100,00 €

- précise que les crédits nécessaires au règlement de ces indemnités seront inscrits au budget principal 2020 de la commune.

## **7- Créances éteintes**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la notification du jugement rendu le 13 juin 2019 par le juge chargé du surendettement du tribunal de Tulle et propose d'admettre la somme de 87,36€ en créances éteintes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

- accepte d'admettre la somme de 87,36€ en créances éteintes ;
- charge Monsieur le Maire de la présente décision.

## **8- Achat de terrains : Lachamp**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Denis FOURNET de Saint-Hilaire-Peyroux qui propose la vente à la commune des parcelles AB 52 de 737m<sup>2</sup> et AB 53 de 1209 m<sup>2</sup> dont il est propriétaire à Lachamp pour le montant de 11.000,00€.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal son entrevue avec les services du Conseil Départemental, et présente les esquisses des aménagements qui pourraient être réalisés, par leurs soins, pour permettre le stationnement des véhicules et l'arrêt des bus en toute sécurité.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R) à hauteur de 40% pour financer l'acquisition des terrains.

Les crédits nécessaires à cette acquisition seront prévus au budget 2020, et les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur l'acquisition de ces parcelles de terrain et de l'autoriser à signer les documents concernant cette décision.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

- décide d'acheter les parcelles AB 52 et 53 sises à Lachamp et appartenant à Monsieur FOURNET Denis pour un montant de 11.000,00€ ;
- précise que les frais découlant de cet achat (notaire, géomètre) seront à la charge de la commune ;
- demande à Monsieur le Maire à prendre l'attache du notaire de son choix pour la rédaction de l'acte d'achat ;
- sollicite une subvention de l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 40 % du montant de l'acquisition des terrains ;
- charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches et de signer tous les documents concernant ce dossier ;
- précise que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2020.

## **9- Décisions modificatives du Budget Principal**

Afin d'effectuer des réajustements budgétaires, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'adopter la décision modificative n°6, augmentations de crédits, du Budget Principal, en section de d'investissement (cession du mobilier au Syndicat des Etangs Corréziens), comme suit.

NUMERO ARTICLE	LIBELLE DU COMPTE	DEPENSES	RECETTES	OBSERVATIONS
024	Produits de cessions d'immobilisations		+100,00€	
1641	Emprunts en euros	+100,00€		

- d'adopter la décision modificative n°7, virements de crédits de la section de fonctionnement en section d'investissement et augmentations de crédits en section d'investissement, du Budget Principal, (remplacement porte garage Maison DUFOUR), comme suit.

NUMERO ARTICLE	LIBELLE DU COMPTE	DEPENSES	RECETTES	OBSERVATIONS
022	Dépenses imprévues	- 3000.00€		
023	Virement à la section d'investissement	+ 3000.00€		
021	Virement de la section de fonctionnement		+ 3000.00€	
2313	Construction Prg 369 Aménagement garage Maison Dufour	+ 3000.00€		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les Décisions Modificatives n°6 et n°7 du Budget Principal.

## **10- Affaires Diverses**

### Informations

- RGPD Règlement Général sur la Protection des données  
Adhésion à la Proposition par Tulle Agglo d'une démarche groupée pour la mise en conformité RGPD
- Rachat d'emprunts.
- Marché de Noël

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 06.

La Secrétaire,

Le Maire,  
Alain PENOT